

Mémoire au Comité ERRE

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter un exposé lors des témoignages de la réunion tenue à St. John's.

5 octobre 2016

1. Une élection dont les résultats ne reflètent pas la volonté de la population comme le ferait le pourcentage de votes manque de légitimité. Il est inacceptable que des gouvernements largement majoritaires puissent être élus par moins de 40 % de l'électorat. Il est absurde de laisser entendre que le système majoritaire uninominal à un tour produit des gouvernements solides quand ces gouvernements représentent une minorité d'électeurs.
2. Dans le système actuel, des collaborateurs du parti exercent parfois une influence excessive, et il existe un danger que cela continue ou se détériore dans un système fondé sur des listes de parti.
3. Cela dit, des systèmes proportionnels permettraient de veiller à la représentation adéquate des différents sexes, des Premières Nations, des minorités, des jeunes et des personnes handicapées.
4. Trop souvent, les députés ont un encadrement trop strict en raison de la discipline de parti ou de la menace d'être négligé au moment de l'attribution des fonctions ou de voir leur mise en candidature bloquée. Il existe un danger qu'un contrôle excessif soit exercé par les chefs de parti qui n'ont pas à être élus directement par les électeurs.
5. Le système majoritaire uninominal à un tour tend à grandement déformer les choses et à diviser l'électorat, ce qui crée des divisions régionales et prive du droit électoral des millions de Canadiens dans certaines provinces. Par exemple, il faut beaucoup plus de voix pour élire un candidat libéral en Alberta ou un candidat conservateur dans les provinces de l'Atlantique qu'ailleurs au pays. Cela peut vouloir dire que certains partis pourraient être exclus, ou presque, dans des provinces ou des régions en dépit du grand nombre d'électeurs qui les appuient. Les partis qui jouissent d'un appui considérable, mais dispersé, pourraient n'avoir aucune représentation, tandis que d'autres partis, qui profitent d'un appui populaire très limité, mais circonscrit dans une petite zone, pourraient être nettement surreprésentés. Cette situation déchire le pays et cause des dommages.
6. Dans de nombreux cas, il n'y a rien de naturel dans les limites des circonscriptions; elles peuvent être manipulées, et elles l'ont été, en vue de favoriser un parti en particulier, ou leur effet peut être presque aléatoire, ce qui n'empêche pas les résultats d'être faussés. Les circonscriptions plurinominales sont moins sensibles aux manipulations des limites.
7. Par ailleurs, les députés devraient représenter la population, pas seulement les partis. D'une part, les gens peuvent vouloir avoir la possibilité de solliciter l'aide d'un député du parti qu'ils appuient. D'autre part, les gens souhaitent connaître le nom de leur député et avoir l'impression que celui-ci est accessible. Il est plus difficile d'atteindre cet objectif dans les très grandes circonscriptions plurinominales, mais certains systèmes de représentation proportionnelle (RP), comme le vote unique transférable (VUT), le permettent.
8. Néanmoins, s'il est bien mis en œuvre, le VUT peut constituer l'une des meilleures solutions qui donnent aux électeurs la plus grande importance. Il peut diminuer l'influence des collaborateurs du parti et permettre à l'électorat de choisir parmi plusieurs candidats au sein d'un même parti. Ce système est également efficace pour veiller à ce que le Parlement représente la volonté de

l'électorat. Un VUT pur n'est pas optimal en régions rurales ou éloignées, puisque ces dernières n'ont presque pas d'influence si elles sont jumelées à des centres urbains où vivent plus de gens.

9. Le « scrutin préférentiel » a un rôle à jouer, mais dans un système proportionnel. En l'absence d'un système proportionnel, un candidat est élu même s'il n'est pas le premier choix des électeurs, et cela peut avoir un effet très défavorable. Par ailleurs, certains problèmes actuels liés au système majoritaire uninominal à un tour peuvent être accentués par ce système.
10. Le recours à de très grandes circonscriptions, comme l'exige certains systèmes électoraux, risque que de faire en sorte que l'enjeu devienne principalement financier. Sans grands moyens financiers ou partisans, comment une personne dévouée de St. John's pourrait-elle, par exemple, faire campagne à Corner Brook ou dans le Nord du Labrador si la province entière est une circonscription plurinomiale? Et comment le représentant d'une telle circonscription peut-il bien connaître les intérêts d'une population aussi diversifiée? Cela dit, il peut y avoir des façons d'atténuer ces problèmes, notamment grâce à la diffusion en ligne des documents liés à la campagne de tous les partis par les autorités électorales. (Il s'agit d'un facteur distinct du vote en ligne.)
11. Par conséquent, la véritable question est la suivante : Comment se doter d'un système proportionnel qui nous permet d'éviter les écueils, comme le contrôle excessif des partis, les circonscriptions très vastes dans les régions rurales ou les circonscriptions regroupant des collectivités dispersées sur un vaste territoire, et qui assure la représentation ainsi que la possibilité de rencontrer en personne des représentants reconnaissables? Si les régions rurales sont englobées dans de grandes circonscriptions plurinomiales, certains critères devront être établis relativement au processus ou ce processus devra comprendre un élément de « stratification » pour qu'on puisse s'assurer qu'un poste de député est garanti pour la région rurale.
12. La RP est sans doute plus facile à mettre en œuvre dans les grandes régions urbaines. Il pourrait être nécessaire de tenir compte des différences entre les régions rurales et les régions urbaines du Canada, et peut-être même quant à la façon de tenir des élections d'un endroit à l'autre.
13. Il pourrait aussi être nécessaire d'envisager l'intégration de certaines variations au sein même d'une province ou d'un territoire ou d'une province ou d'un territoire à l'autre. De plus, les gouvernements provinciaux ou les électeurs d'une province pourraient peut-être choisir ce qui leur convient le mieux dans les limites de principes acceptés à l'échelle nationale, selon lesquels un nombre de sièges aura préalablement été attribué à chaque province et chaque territoire. Toutefois, ces principes exigent l'adoption d'une méthode acceptable de RP, sans quoi les résultats seront faussés. Par exemple, si les conservateurs, en Alberta, pouvaient continuer d'utiliser le système majoritaire uninominal à un tour et tirer profit de la RP partout ailleurs au Canada, cela pourrait produire un gouvernement faussement majoritaire. Rien ne donne à penser qu'il y aurait un problème majeur si, par exemple, une province utilisait la représentation proportionnelle mixte, tandis qu'une autre avait recours au VUT. Les circonscriptions ne devraient pas être délimitées de sorte à franchir des frontières provinciales ou territoriales. Dans les territoires, au Labrador et peut-être ailleurs, il y aurait vraisemblablement un seul député, et le recours à d'autres systèmes, comme le scrutin préférentiel/la préférence alternée, ou un scrutin à plus d'un tour/un scrutin avec report, pourrait être nécessaire.
14. Il est essentiel que les électeurs canadiens élisent des gouvernements proportionnels aux suffrages exprimés. Cela peut créer davantage de gouvernements de coalition, mais si c'est ce qu'il faut pour

qu'on puisse s'assurer qu'un gouvernement majoritaire représente une majorité d'électeurs, cette option est raisonnable. Toutefois, les accords de coalition doivent être conclus publiquement et en toute transparence.

15. Plutôt que d'adopter simplement une méthode existante comme nouveau mode de scrutin, le Canada devrait envisager d'élaborer un système proportionnel qui tient compte des souhaits des Canadiens, de la répartition de la population et des opinions provinciales, territoriales et régionales.
16. Il est probable qu'un système proportionnel doive être doté de seuils d'élection nationaux, régionaux ou provinciaux afin d'empêcher que le Parlement soit manipulé ou contrôlé par divers partis très petits qui ont des objectifs bien précis. Cependant, les petits partis peuvent jouer un rôle très constructif en apportant un nouvel éclairage ou en faisant valoir d'autres priorités au moment de la prise de décisions au Parlement; c'est pourquoi les seuils ne doivent pas être trop élevés. Par exemple, l'établissement d'un seuil à 5 % à l'échelle nationale et à une valeur un peu plus élevée en région (10 %?) ou dans les provinces (15 %?) peut servir de point de départ dans cet examen. Cela peut aussi aider à prévenir la quasi-élimination de partis d'envergure à l'échelle nationale, à la suite de revirements plutôt légers de l'opinion publique se reflétant dans le pourcentage des voix.
17. Les référendums sont coûteux et ont certaines limites relativement aux questions complexes. Les assemblées élues peuvent être envisagées dans le cadre de l'élaboration de nouvelles idées à l'égard du système électoral canadien. Des efforts devraient être déployés afin que tous les partis et tous les points de vue contribuent à la création du nouveau système électoral canadien. Les référendums peuvent créer des divisions profondes (comme au Québec, en Écosse ou en ce qui a trait au Brexit), et une longue période devra s'écouler avant qu'on puisse les surmonter. Cependant, l'objectif de la réforme électorale devrait être l'unification des Canadiens au moyen d'un système qui reflète le souhait des électeurs. Cela nous permettra de veiller à ce que les campagnes électorales se jouent et se remportent en fonction des idées, des politiques et des qualités personnelles présentées à l'électorat. Il est difficile de concevoir qu'un référendum et des élections générales tenus simultanément accorderaient une attention suffisante aux enjeux visés. Une assemblée constituante pourrait entreprendre des travaux de consultation et de recueil de commentaires du public de manière non partisane, pendant que le gouvernement fédéral et le Parlement continueraient de diriger le pays.
18. Le Canada a besoin d'adopter un nouveau système de RP qui tient compte de sa diversité. Le respect de la démocratie doit comprendre le respect de la volonté des électeurs comme elle est exprimée dans l'urne.

Mémoire présenté

D^r Ken LeDez

Philip's (T.-N.-L) Canada